

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

16 OCTOBRE 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Rapports d'activité 2007
des Syndicats
Intercommunaux :**
S.I.A. – S.I.A.B.S. –
S.I.C.G.P. –
S.I.D.E.C.O.M. –
S.I.D.E.Y.N.E. –
S.I.D.R.U. – S.I.E.P. –
S.I.V.O.M. –
S.M.E.R.G.C.

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 octobre 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 28 octobre 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 octobre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille huit, le 16 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 octobre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY*, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT*, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur LEBRAY (sauf pour le dossier 08 H 00, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2008)

*Monsieur HAÏAT (sauf pour le dossier 08 H 00, le procès-verbal du 10 juillet 2008, le compte rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY

Secrétaire de Séance :

Monsieur PERRAULT

N° DE DOSSIER : 08 H 13

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2007 DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :
S.I.A. - S.I.A.B.S. - S.I.C.G.P. - S.I.DE.COM. - S.I.D.E.Y.N.E. - S.I.D.R.U. - S.I.E.P. –
S.I.VO.M. - S.M.E.R.G.C.

RAPPORTEURS : Monsieur le Maire (S.I.A. – S.I.C.G.P. – S.I.D.R.U.) Madame GENDRON
(S.I.A.B.S.) Monsieur PERRAULT (S.I.DE.COM.) Madame de CIDRAC
(S.I.D.E.Y.N.E.) Madame BOUTIN (S.I.E.P.) Madame RICHARD (S.I.VO.M.)
Monsieur SOLIGNAC (S.M.E.R.G.C.)

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « *Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus. Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En application de ces dispositions, les rapports pour l'année 2007 des neuf syndicats intercommunaux dont la Ville est membre font l'objet d'une communication :

- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (S.I.A.),
- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (S.I.A.B.S.),
- le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (PISCINE),
- le Syndicat Intercommunal pour le Développement de la COMMunication (S.I.DE.COM.),
- le Syndicat Intercommunal D'Electricité des Yvelines Nord-Est (S.I.D.E.Y.N.E.),
- le Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains (S.I.D.R.U.),
- le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation Seine et Forêts (S.I.E.P.),
- le Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples (S.I.VO.M.),
- le Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture (S.M.E.R.G.C.).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

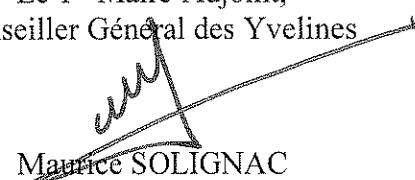
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des rapports présentés.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC